

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**jeudi 28 avril 2011 à 19 H 30**  
**(sur convocation du 22 avril 2011)**

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

**PRESENTS :** M LESBATS. MME LABERTIT. MME TARRICQ. MME LABEQUE. M. BOURLON. MME POMAREZ. M. BIREMONT. M. SARROUET. M. LADEBAT. MME DULON. MME TERRADE. MME GRACIET. M. BRETHOUS. M. HAINAULT. MME DUPRUILH. MME LECOLIER. MME BRIFFAUD. M. MATHIO. MME MANDROUX. M. GOYHENECHÉ. MME BERTHELOT. M. BERGFLED. MME RENAUD. M. DABOT.

**ETAIENT REPRESENTES :** MME MOULIAN, ayant donné pouvoir à MME DUPRUILH ; MME LARRODE, à MME LABERTIT ; M. MICHEL, à MME TARRICQ ; M. DIRIBERRY, à MME LABEYRIE.

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2011	Mme le Maire
2.	Taux des impôts 2011	Mme Tarricq
3.	Budgets primitifs 2011 A. Budget principal de la Ville B. Budget annexe Salle de Cinéma C. Budget annexe Régie des Fêtes	Mme Tarricq
4.	Autorisation de programme pour réfection des réseaux de Casablanca : vote des crédits de paiement annuels	Mme Tarricq
5.	Personnel : transformations de postes	Mme le Maire
6.	Projet urbain partenarial pour l'Aménagement de l'Avenue de la Gare	Mme Labertit
7.	Lotissement des Jardins du Hittau : prise en charge par la Ville de l'éclairage public	Mme Labertit
8.	Lotissement des Hameaux de Semisens : prise en charge par la Ville de l'éclairage public	Mme Labertit
9.	Questions et informations diverses	Mme le Maire

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/02/2011. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2011 est adopté à l'unanimité des présents (moins 2 abstentions : MME BRIFFAUD et M. MATHIO).

## 2. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011 Rapporteur : M. LESBATS.

**Monsieur Lesbats** expose qu'afin de limiter le recours à l'emprunt et de pouvoir financer le programme d'investissement 2011 une augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (de 18.14% à 19.14%) est envisagée. Cette augmentation différenciée, portant uniquement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, permet de ne pas alourdir les charges des locataires et aura une incidence relative pour les propriétaires-occupants, lesquels auraient été doublement impactés si l'augmentation des taux avait été uniforme.

Pour mémoire les taux moyens nationaux votés en 2009 étaient les suivants :

TH : 14.97 %                      TFB : 19.32%                      TFNB : 45.50 %

Cette augmentation différenciée des taux proposés pour 2011 s'établit comme suit :

	<b>Taux</b>	<b>Bases d'imposition Prévisionnelles 2011</b>	<b>Produit</b>
- Taxe d'Habitation	15,45 %	9 031 000	1 395 290
- Taxe Foncière (bâti)	19,14 %	6 589 000	1 261 135
- Taxe Foncière (non bâti)	43,47 %	55 700	<u>24 213</u>
<b>Total</b>			<b>2 680 638</b>

Le gain attendu par la ville serait ainsi de 65 890 €.

**Mme Mandroux** se dit gênée par le fait de décider qu'une partie de la population paye et pas l'autre. Cette disparité de traitement l'interroge.

**Mme Tarricq** précise qu'il n'est question que d'une modulation des taux et non d'exonérer une partie des contribuables ; au regard des taux moyens nationaux, la Ville disposait d'une petite marge d'augmentation sur la taxe sur le foncier bâti. Elle rappelle également que les nouveaux propriétaires sont exonérés pendant 2 ans de Taxe d'Habitation.

**Mme Le Maire** argue que ces propositions ont été longuement discutées en commission des finances. Par ailleurs, les règles de liaison entre les taux ne permettaient pas d'augmenter la taxe sur le foncier non bâti ; si tel avait été le cas, la taxe d'habitation aurait dû augmenter dans les mêmes proportions, ce qui n'était pas souhaité.

Pour **M. Goyheneche**, le problème avec la taxe sur le foncier bâti, c'est qu'elle n'est pas progressive.

**M. Mathio** est hostile à cette augmentation car « les smicards propriétaires sont déjà saignés ».

A la question de savoir ce qu'il propose en contre-partie, il estime que n'appartenant pas à la majorité, ce n'est pas son rôle de le faire.

Pour conclure, **M. Lesbats** et **Mme Tarricq** considèrent que cette variation différenciée, reposant uniquement sur le foncier bâti, permet de modérer les efforts de l'augmentation pour le contribuable puisque la base taxable est la moitié de la base de la taxe d'habitation.

Enfin, **Mme Tarricq** fait part à l'assemblée d'une simulation faite à partir d'une valeur locative moyenne qui s'établit à 2 837 € en 2010. En 2011, compte-tenu de la revalorisation forfaitaire des bases de 2 % décidée par l'Etat, celle-ci est donc de 2 894 €.

La moitié de cette valeur locative est prise en compte comme base de taxe sur le foncier bâti, soit 1 447 €.

Avec le taux de 2010 (18.14 %), le contribuable acquittait 262 € au titre de cette cotisation sur le foncier bâti (part communale).

Avec un taux de 19.14 % tel que proposé à l'approbation du Conseil Municipal, il devra acquitter 277 € soit 15 € de plus de part communale au titre de la taxe sur le foncier bâti.

Les autres taux restent inchangés.

A l'issue de ces discussions,

**CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour, 2 contre** (2 du groupe Renouveau Tyrossais : M. MATHIO et MME BRIFFAUD) et **4 abstentions** (et 3 du groupe Tyrosse pour Tous : Mmes MANDROUX, BERTHELOT. M. GOYHENECHÉ car le traitement n'est pas égalitaire entre les contribuables, et 1 du groupe Renouveau Tyrossais : MME BERGFELD)

**APPROUVE** l'augmentation différenciée proposée et

**DECIDE** de fixer les taux des « taxes ménages » 2011 ainsi qu'il suit :

	<b>Taux</b>	<b>Bases d'imposition Prévisionnelles 2011</b>	<b>Produit</b>
- Taxe d'Habitation	15,45 %	9 031 000	1 395 290
- Taxe Foncière (bâti)	19,14 %	6 589 000	1 261 135
- Taxe Foncière (non bâti)	43,47 %	55 700	<u>24 213</u>
<b>Total</b>			<b>2 680 638</b>

### **3A. BUDGET PRIMITIF 2011. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Le Budget Primitif 2010 de la Ville a donné lieu aux votes suivants :

#### Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : 23 voix pour, 3 contre (Tyrosse pour tous) et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

012 – Charges de personnel : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

65 – Autres charges de gestion courante : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

Au détour de ce vote, **M. Lesbats** apporte quelques explications faisant suite à l'observation de M. Mathio lors du Conseil Municipal précédent sur la faiblesse des sommes allouées par la Ville aux associations au regard de communes voisines (Soustons, Capbreton, Hagetmau notamment). Cela est notamment dû au fait que celles-ci englobent dans l'enveloppe « subventions aux associations » les sommes versées à l'Office du Tourisme et à la Régie des Fêtes, alors qu'elles sont inscrites à part dans notre budget communal. Ces déductions étant faites, les sommes versées aux associations sont sensiblement équivalentes dans toutes ces communes. M. Lesbats met en garde sur l'instrumentalisation de ces chiffres à des fins de comparaison car les réalités sont bien différentes selon les territoires.

66 – Charges financières : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

**Mme Mandroux** a noté que la Ville avait 18 emprunts en cours (dont 3 à taux variable) souscrits auprès de 5 organismes différents avec des taux disparates variant de 3.35 % à 5.86 % avec des charges d'intérêts conséquentes. Elle constate que l'endettement de la Ville est élevé au regard des moyennes nationales. Le budget 2011 est un budget de fonctionnement classique. La Ville a un projet (urbain) qu'elle souhaite mener à bien sur plusieurs années, ce qui est très positif. Mais, pour le réaliser, il va falloir augmenter les impôts ou recourir à l'emprunt. Compte-tenu de l'endettement de la Ville, et des taux d'intérêt de nos emprunts, cela risque d'être difficile de mettre en place cette opération. Les intérêts à rembourser en 2011 s'élèvent à 434 000 €. L'autofinancement dégagé est de 695 000 €. Le remboursement des intérêts représente donc 63 % des « économies » de la Ville, ce qu'elle juge excessif. Les taux de nos emprunts sont trop élevés. Il y aurait pour elle nécessité à les renégocier.

**Mme Tarricq** répond que des renégociations d'emprunt ont été menées dans un passé récent. Les 2 emprunts dont les taux sont les plus élevés arrivent à échéance : cette année pour celui souscrit à 5.86 % ; dans 1 an pour celui à 5.82 %. Tous les autres sont à moins de 5 %. Selon la période de souscription et la durée de remboursement, les taux ne sont bien évidemment pas les mêmes.

Les taux actuels oscillent entre 4 et 4.5 % ; un des gros emprunts de la Ville ayant été contracté à 3.99 %, il n'y a pas d'utilité à le renégocier. Les taux semblent corrects (excepté peut-être celui à 4.90 %). Mais les services financiers de la Ville sont bien sûr en alerte et en contact permanent avec les établissements bancaires sur toute opportunité intéressante.

**Mme le Maire** ne comprend pas la position de Mme Mandroux qui déplore tout à la fois le recours à l'emprunt et l'augmentation de la fiscalité. Il faudra bien faire un choix.

**Mme Bergfeld** estime utile d'examiner les possibilités de renégociation pour l'avenir car cela permet d'avoir, en cas d'échec, un argument pour justifier de devoir augmenter la fiscalité.

67 – Charges exceptionnelles : à l'unanimité

023 – Virement à la section d'investissement : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

#### Recettes de fonctionnement

002 – Résultat reporté : déjà voté

013 – Atténuations de charges : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

70 – Ventes de produits / services : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais & Tyrosse pour tous)

73 – Produits issus de la fiscalité : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

74 – Subvention d'exploitation : à l'unanimité

**Mme Tarricq** fait état du ratio concernant la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à la population, qui est de 137 € pour Tyrosse, alors qu'il est de 225 € pour des communes de strate démographique comparable.

**Mme le Maire** précise que la Ville pâtit toujours du décalage de 2 ans entre les chiffres retenus par l'INSEE, sur la base desquels les dotations de l'Etat sont calculées, et la population réellement présente sur la Commune. Le différentiel est évalué à 500 habitants environ.

75 – Autres produits de gestion courante : à l'unanimité

77 - Produits exceptionnels : à l'unanimité

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

#### Dépenses d'investissement

16 – Emprunts et dettes assimilées : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

20 – Immobilisations incorporelles : à l'unanimité

204 – Subventions d'équipement versées : à l'unanimité

21 – Immobilisations corporelles : à l'unanimité

23 – Travaux en cours hors opérations : à l'unanimité

901 – Mairie : 26 voix pour, 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

906 – Stade municipal La Fougère : à l'unanimité

911 – Complexe Sportif : à l'unanimité

915 – Ateliers municipaux : à l'unanimité

919 – Parc de Chalons : à l'unanimité

920 – Espace Grand Tourren : à l'unanimité

922 – Local Point Vert : à l'unanimité

930 – Arènes : à l'unanimité

952 – Réseau Casablanca : à l'unanimité

041 – Opérations patrimoniales : à l'unanimité

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 26 voix pour, 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

**Mme Mandroux** juge les travaux de rénovation de la Place du Foirail prioritaires. Certains ne la fréquentent pas car elle est difficile d'accès.

**Mme Labertit** lui répond que la Ville est bien consciente de cette urgence. Une fiche action allant dans ce sens a d'ailleurs été élaborée dans le projet urbain. Mais il s'agit de traiter cette réflexion dans une opération globale de réaménagement de cette place et de ses abords, clairement identifiés comme devant devenir un lieu de rencontre et de convivialité.

#### Recettes d'investissement

001 – Résultat investissement reporté : à l'unanimité

10 – Dotations, fonds divers et réserves : à l'unanimité

13 – Subventions d'investissement : à l'unanimité

16 – Emprunts et dettes assimilées : 23 voix pour, 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

021 – Virement de la section de fonctionnement : à l'unanimité

041 – Opérations patrimoniales : à l'unanimité

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : à l'unanimité

La balance du Budget Primitif 2011 (RAR inclus) se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 620 649.07	3 191 817.09
Dépenses	6 620 649.07	3 191 817.09

Le Budget Primitif 2011 de la Ville est **approuvé** par 23 voix et 6 abstentions (Groupes Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour Tous)

Mme le Maire remercie Mme Tarricq, Adjointe aux Finances, et le Service Financier de la Ville, placé sous la responsabilité de M. Le BLOAS, pour tout leur travail dans l'élaboration de ce budget.

### **3B. BUDGET PRIMITIF 2011 SALLE DE CINEMA. Rapporteur : Mme TERRADE**

VU l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'adoption du Budget Primitif 2011 a donné lieu aux votes suivants :

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général : unanimité

Chapitre 66 – Charges financières : unanimité

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : unanimité

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité

#### Recettes de Fonctionnement

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : unanimité

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : unanimité

Opération 31 – Equipement numérique : unanimité

Chapitre 040 – Travaux en régie : unanimité

#### Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : unanimité

Chapitre 13 – Subvention d'investissement : unanimité

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : unanimité

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité

La Balance du Budget Primitif 2011 s'équilibre à :

Fonctionnement :	45 453.90
Investissement :	116 153.89

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe Salle de Cinéma

### 3C. BUDGET PRIMITIF 2011 REGIE DES FETES. Rapporteur : MME TERRADE

Après avoir entendu la lecture du Budget Primitif 2011, l'adoption a donné lieu aux votes suivants :

#### Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

#### Recettes de Fonctionnement

70 – Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

74 – Subventions d'exploitation : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

75 – Autres produits de gestion courante : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

#### Dépenses d'investissement

21 – Immobilisations corporelles : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

#### Recettes d'investissement

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix pour** (M. LADEBAT, régisseur des fêtes ne prenant pas part au vote)

**APPROUVE** le Budget Primitif 2011 de la Régie des Fêtes qui s'équilibre :

En fonctionnement 84 000.00 €

En investissement 8 899.91 €

### 4. AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT MODIFICATION N°1 DE L'AP/CP REHABILITATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE DU SECTEUR DE CASABLANCA. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le rapporteur expose que suite à des retards dans la facturation des prestations, il convient de modifier les crédits de paiements de la manière suivante :

#### Réhabilitation du réseau d'eau pluviale du secteur de Casablanca

Opération n° 952

	Coût de l'opération	CP 2010	CP Réalisés 2010	RAR 2011	BP 2011	Total CP 2011	CP 2012
DEPENSES	1 500 000.00	299 000.00	203.60	298 796.40	731 000.00	1 029 796.40	470 000.00

Après en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** que les crédits de paiement 2011 sont à inscrire :

*En dépense :*

Compte 2312

Opération 952

*En recette :*

Compte 1641

Opération 952

## **5. PERSONNEL COMMUNAL : TRANSFORMATIONS DE POSTES. Rapporteur : MME LE MAIRE**

Le rapporteur expose qu'un agent communal, actuellement adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, vient de satisfaire aux épreuves de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Il peut donc être nommé sur ce grade supérieur.

De plus, en vertu d'un décret du 29/12/2009, il est désormais possible de lier nomination suite à réussite à examen professionnel et nomination à l'ancienneté pour les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant 10 ans d'ancienneté.

Un quota équivalent au double de nominations découlant d'une réussite à l'examen professionnel est toutefois mis en place. Cette nomination offre donc la possibilité de faire avancer à l'ancienneté deux agents remplissant les conditions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de transformer au 01/06/2011 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 3 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**CHARGE** Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

## **6. CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SCCV LE TWICKENHAM POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE. Rapporteur : MME LABERTIT**

Le rapporteur expose qu'en application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la commune de ST VINCENT DE TYROSSE va proposer à la SCCV LE TWICKENHAM représentée par Philippe SEIXO la signature d'une convention prévoyant les conditions de participation financière à l'aménagement de l'avenue de la gare dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération de construction de la résidence Le Twickenham, située sur la parcelle cadastrée section BK, n° 31.

En effet, plusieurs opérations de constructions sont prévues à court terme aux abords de l'avenue de la gare.

Ces opérations nécessitent la restructuration des équipements existants afin de répondre aux attentes en matière de sécurité des déplacements et d'accessibilité du domaine public aux personnes à mobilité réduite.

La présente convention (annexe) de Projet Urbain Partenarial prévoit la prise en charge d'une partie des nouveaux aménagements et équipements publics par la SCCV Le Twickenham en vue de la construction de 39 logements.

La Commission d'Urbanisme du 20 avril 2011 a émis un avis favorable à cette signature.

Après avoir pris connaissance de la convention de projet urbain partenarial ci-annexée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

## **7. PRISE EN CHARGE PUBLIQUE DE L'ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LES JARDINS DU HITTAU. Rapporteur : MME LABERTIT**

Le rapporteur expose que l'association syndicale des Jardins du Hittau présidée par Monsieur Christian GOYHENECHÉ est propriétaire des parties communes du lotissement. En effet, ce lotissement est une propriété privée depuis son autorisation le 18/05/2001.

Depuis un courrier du 30/04/2004, la commune a accepté de prendre à sa charge le coût de l'éclairage des parties communes de ce lotissement ainsi que l'entretien de l'ensemble des ouvrages électriques (réseau et candélabres) afin de soulager les colotis de cette charge financière.

Le SYDEC a également demandé, dans le cadre d'autres demandes de prise en charge, d'officialiser cette situation.

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants** (M. GOYHENECHÉ, en sa qualité de Président de l'association syndicale des Jardins du Hittau, ne prend pas part au vote)

**ACCEPTÉ** de prendre en charge du coût de l'éclairage des parties communes ainsi que l'entretien de l'ensemble de l'appareillage.

## **8. PRISE EN CHARGE PUBLIQUE DE L'ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LES HAMEAUX DE SEMISENS. Rapporteur : MME LABERTIT.**

Le rapporteur expose que dans le cadre de la procédure d'intégration des parties communes du lotissement au domaine public, l'association syndicale du lotissement Les Hameaux de Sémisens, présidée par Monsieur BRUNE, est confrontée à d'importantes difficultés liées à la présence de malfaçons sur les réseaux humides (assainissement des eaux usées et des eaux pluviales).

Afin de pouvoir mener sereinement la réfection de ces réseaux, l'association syndicale demande, dès à présent, la prise en charge publique de l'éclairage du lotissement.

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** de prendre en charge le coût de l'éclairage des parties communes ainsi que l'entretien de l'ensemble de l'appareillage du lotissement Les Hameaux de Sémisens.

## **9. INFORMATIONS DIVERSES. Rapporteur : Mme le Maire**

- Madame le Maire fait part à l'assemblée des tarifs de restauration scolaire votés par MACS : ils varient de 1.40 € à 3.80 € et s'échelonnent en 8 tranches en fonction du quotient familial.

- Madame le Maire précise avoir été entendue par la Gendarmerie, en compagnie de Mme Fabre, responsable de l'Urbanisme, suite à une plainte contre X au sujet d'une lettre anonyme durant la campagne des élections cantonales.